



PROCÈS VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2020

Tenu le mercredi 17 juin 2020 à 16h00 en ligne



Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUIVANTS :

Ben Rachid Manli	Droit
Samuel Yergeau	Foresterie, géographie et géomatique
Gabriel Lamothe	Médecine
Jeremy Bernard	Médecine
Sophie Tremblay	Pharmacie
Joran Jeudy	Sciences de l'administration
Stéphane Pisani	Sciences de l'administration
Audrey Laberge-Carignan	Sciences et génie
Josyane Turgeon	Sciences et génie
Nisrine Moubarak	Sciences infirmières
Alessandro Pozzi	Sciences sociales
Sabrina Bourgeois	Sciences sociales
Quentin Méridat	Sciences sociales

SONT PRÉSENT.E.S LES OBSERVATEURS – TRICES SUIVANT.E.S ::

Éloi Paradis-Deschênes	Attaché à l'exécutif
Nicolas Pouliot	Ancien exécutif
Nathaniel Morin	Ancien exécutif
Charlotte Barry	Ancien exécutif
Gaultier Pasols	Sciences de l'administration
Louis-Vincent Courchesne	Sciences de l'administration
Roxanne Gaudreault	Sciences de l'administration
Rosie Kasongo	Sciences de l'administration
Chance Gloria Dedji	Théologie et sciences religieuses
Claude Junior Charles	Études supérieures et postdoctorales
Ousmane Z Traore	Sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Atasse Koulete Dovene	Lettres et sciences humaines
Ibrahim Gbetnkom	FSE
Serigne Babacar Fall	FSE
Shayna Fleury	ASEQ
Dominique Caron	ASEQ

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF SUIVANTS :

Aurèle Fanny Deutch Nguelieu Présidente
Perpétue Adité V.-p aux affaires internes*
Nina Tomaszewski V.-p. aux affaires financières et au développement
Karine Denis V.-p. aux études et à la recherche*
Lydia Arsenault V.-p. aux droits étudiants*
Laurent Francis Ngoumou V.-p. aux affaires externes*
Louis-Xavier Lamy Secrétaire général

* Membres sans droit de vote et ne faisant pas partie du quorum.

SONT ABSENT.E.S LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUIVANTS :

Louisanne Tardif-Leblanc Aménagement, architecture et arts visuels
Vivianne Trépanier Aménagement, architecture et arts visuels
Vivien Kokou Tsogli Droit
Cécile Gagnon Études supérieures et postdoctorales
Ons Marsit Médecine
Virginie Paquet Sciences de l'administration
Youssef El Kamar Sciences de l'administration
Gabriel Savard Sciences et génie
Philippe Chatigny Sciences et génie
Asma Ben Hassine Sciences infirmières

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Aurèle Fanny Deutch Nguelieu constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16h37.

2. NOMINATIONS DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Résolution n°1

Proposée par : Aurèle Fanny Deutch Nguelieu

Appuyée par : Nina Tomaszewski

Que Jimena Ruiz Aragon agisse à titre de présidente d'assemblée et que Louis-Xavier Lamy agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Proposition adoptée à l'unanimité

3. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente d'assemblée se présente et procède à la lecture de l'ordre du jour. Elle demande s'il y a des modifications à apporter.

Résolution n°2

Proposée par : Josyane Turgeon

Appuyée par : Jérémie Bernard

Que soit adopté l'ordre du jour.

Karine Denis propose d'inverser les points 9 et 10 de l'ordre du jour afin de permettre de faire passer un invité en priorité.

L'ordre du jour est modifié à l'amiable afin de prévoir que la personne puisse présenter son point quand elle va arriver.

Nicolas Pouliot soulève l'absence du point relatif à santé psychologique des affaires externes.

Amendement proposée par : Nina Tomaszewski

Appuyé par : Karine Denis

Que le point 10.5 soit mis en dépôt

Nina Tomaszewski explique qu'elle n'a pas les informations nécessaires pour en parler.

Pas de demande de vote

Amendement adopté à l'unanimité

Retour à la proposition initiale

Amendement proposée par : Aurèle Fanny Deutch Nguelieu

Appuyé par : Jérémie Bernard

Que le point « Rapport annuel du comité exécutif » soit mis en dépôt.

Nicolas Pouliot mentionne que le retard pris dans le dépôt du rapport annuel repose sur ses épaules et il s'en excuse. Cependant, quand il mentionne qu'il ne pourra pas être présent lors de l'adoption du rapport annuel s'il n'est pas adopté

aujourd'hui.

Aurèle Fanny Deutch Nguelieu explique qu'elle n'a pas pu prendre connaissance du rapport annuel, et selon elle, il devrait d'abord être consulté par le comité exécutif.

Lydia Arsenault demande s'il serait possible de garder le point à l'ordre du jour, de déposer le rapport au Conseil d'administration et de laisser les administrateurs-trices en prendre connaissance.

Josyane Turgeon explique qu'il est pertinent que le point soit gardé à titre d'information. Les exécutant-e-s sortant-e-s pourront répondre aux questions. L'année passée, le rapport annuel avait été discuté, puis il avait été adopté à la séance suivante du Conseil d'administration sans les exécutant-e-s ayant quitté-e-s leurs postes.

Jérémy Bernard soutient le fait que le point soit gardé à titre informatif, mais il s'oppose à l'adoption du rapport annuel durant la présente séance du Conseil d'administration.

Aurèle Fanny Deutch Nguelieu souhaite retirer sa demande de mise en dépôt à l'amiable.

Demande de mise en dépôt retirée à l'amiable.

Aurèle Fanny Deutch Nguelieu demande à l'amiable l'ajout d'un point pour la nomination de la présidence par intérim au point 8.

Point ajouté à l'amiable

Sur la proposition initiale:

Proposée par : Josyane Turgeon

Appuyé par : Jérémy Bernard

Que soit adopté l'ordre du jour amendé.

Pas de demande de vote

L'ordre du jour amendé est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

16h00

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée 16 h 00
2. Nominations du président et du secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 13 mai 2020
5. Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire du 24 mai
6. Lecture et adoption du conseil d'administration
7. Communication Présidence
8. Ressources humaines
 - 8.1 Démission du CA
 - 8.2 Nomination du CA
 - 8.3 Rapport annuel du comité exécutif
 - 8.4 Rapport mensuel du comité exécutif

- 8.5 Comité de suivi des CCC
- 8.6 BSC (Nomination de deux membres du CA sur le comité, nomination d'un membre du CE sur le comité)
- 8.7 CVI (Nomination d'un membre du CE sur le comité)
- 8.8 Comité RG
- 8.9 Comité RH
- 8.10 Nomination d'une présidence intérimaire

9. **Affaires internes**

- 9.1 Forum
- 9.2 Café Fou AELIES
- 9.3 Chaire publique Néo

10. **Affaires financières**

- 10.1 États des résultats, bilan et suivi budgétaire d'avril 2020 et fermeture du budget 2019- 2020
- 10.2 ASEQ : Renouvellement de l'assurance pour 2020-2021
- 10.3 ASEQ : Décision- Remboursement de Desjardins
- 10.4 Signataires des effets bancaires
- 10.5 Modifications à la politique BSC

11. **Affaires académiques et droits étudiants**

- 11.1 Formation à distance

12. **Affaires externes**

- 12.1 PEQ
- 12.2 Projet de loi 61

13. **Activités des associations**

14. **Affaires nouvelles (Varia)**

15. **Date du prochain CA**

16. **Levée de l'assemblée**

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 13 MAI 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal du conseil d'administration du 13 mai a été envoyée à chaque membre du CA avant cette assemblée, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Quentin Maridat mentionne qu'il n'a pas reçu les documents nécessaires pour la séance du Conseil d'administration. Il souhaite que cela soit réglé avec l'arrivée en poste du nouveau secrétaire général.

Résolution n°3

Proposée par : Josyane Turgeon

Appuyée par : Karine Denis

Que soit adopté le procès-verbal du CA du 13 mai 2020.

Pas de demande de vote.

Procès-verbal adopté à l'unanimité

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MAI 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal du conseil d'administration du 24 mai a été envoyée à chaque membre du CA avant cette assemblée, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Résolution n°4

Proposée par : Josyane Turgeon

Appuyée par : Jérémy Bernard

Que soit adopté le procès-verbal du CA du 24 mai 2020.

La nécessité de soumettre le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 5 juin 2020 est soulevée.

Pas de demande de vote

Procès-verbal adopté à l'unanimité

6. LECTURE ET ADOPTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le point est caduc.

7. COMMUNICATION PRÉSIDENTE

Aurèle Fanny Deutch Nguelieu prend la parole sur ce point

Elle remplace Nicolas Pouliot au poste de la présidence de l'AELIÉS. Elle remercie son prédécesseur pour ses efforts durant l'année dernière et durant la transition. Elle remercie également le Conseil d'administration pour sa confiance et son implication. Elle remercie les officier-ère-s et les administrateurs-trices qui partent et j'accueille avec plaisir les nouveaux. De nombreux défis attendent l'AELIÉS cette année et il y aura beaucoup de travail à faire. La présidence souhaite également faire un retour rapide sur les activités de transition. Il y a eu un gros travail de fait avec les anciens et les nouveaux exécutants. La semaine dernière, il y a eu le Forum avec l'ancien et le nouvel exécutif. Elle note que c'était un forum vivant durant lequel de nombreuses idées ont été émises. Ce samedi, le Comité exécutif va travailler sur le plan d'action annuel. En ce qui concerne le plan d'action, le Comité exécutif est conscient des gros défis qui l'attendent, notamment pour le café Fou AELIÉS et la chaire Néo. Les enjeux des cours en ligne et de la session à distance devront être traités en équipe dans le contexte actuel. Il faudra faire un retour et adapter les mémoires produits par l'AELIÉS et revoir les plans d'action passés.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1. Démission au CA

Louis-Xavier Lamy nomme la liste des démissions et des départs, qui va comme suit :

- Roxanne Sergerie
- Éric Gagnon
- Joran Jeudy
- Virginie Paquet
- Youssef El Kamar

Résolution n°5

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Karine Denis

Que soit destituée Cécile Gagnon.

Jérémy Bernard mentionne qu'il doit être possible de savoir si la personne a eu les avis de convocation puisqu'il y a eu des failles à ce niveau.

Charlotte Barry précise qu'elle a eu la confirmation de Cécile Gagnon qu'elle change d'université et qu'elle ne sera plus administratrice.

Pas de demande de vote

Destituée à l'unanimité

Résolution n°6

Proposée par : Samuel Yergeau

Appuyée par : Karine Denis

Que soit destitué Philippe Chantigny.

Josyane Turgeon fait remarquer au secrétariat général que beaucoup de personnes n'étaient plus membres du Conseil d'administration ont toujours accès à la plateforme Basecamp. Elle note que les accès devront être mis à jour.

Pas de demande de vote

Destitué à l'unanimité

8.2. Nomination du CA

Proposition des candidatures individuelles par Louis-Xavier Lamy

Résolution n°7

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Karine Denis

Que soit élu Claude Junior Charles au conseil d'administration de l'AELIÉS

Claude Junior Charles se présente pour la FESP. Selon lui, il est temps de considérer les étudiants comme dénominateurs communs, car l'AELIÉS les représente. Il souhaite accompagner Comité exécutif dans ses oeuvres. Il souhaite faire entendre sa voix, qui sera selon lui une valeur ajoutée pour le Conseil d'administration.

Pas de demande de vote

Élu à l'unanimité

Résolution n°8

Proposée par : Josyane Turgeon

Appuyée par : Nina Tomaszewski

Qu'une limite d'une (1) minute soit mise en place pour les présentations.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

Résolution n°9

Proposée par : Karine Denis

Appuyée par : Samuel Yergeau

Que soit élu Atasse Koulete Dovene au conseil d'administration de l'AELIÉS

Atasse Koulete Dovene se présente et explique qu'il est trésorier de son association. Il a également siégé sur le conseil d'administration de la COMÉUL.

Pas de demande de vote

Élu à l'unanimité

Résolution n°10

Proposée par : Audrey Laberge-Carignan

Appuyée par : Josyane Turgeon

Que soit élu Gaultier Pasols au conseil d'administration de l'AELIÉS.

Gaultier Pasols explique aux administrateurs-trices qu'il s'investit dans le monde associatif avec enthousiasme. Il est président de l'APMAL, et il est important pour lui de pouvoir aussi s'investir à titre personnel dans l'AELIÉS. Avec les présents enjeux, comme la réforme du PEQ, il considère que c'est particulièrement important de s'impliquer.

Pas de demande de vote

Élu à l'unanimité

Résolution n°11

Proposée par : Josyane Turgeon

Appuyée par : Nina Tomaszewski

Que soit élu Louis-Vincent Courchesne au conseil d'administration de l'AELIÉS.

Louis-Vincent explique qu'il s'implique aussi à l'APMAL en tant que vice-président aux affaires externes. Il veut continuer à s'impliquer et il s'intéresse aux causes de l'AELIÉS ainsi qu'à l'Association.

Pas de demande de vote

Élu à l'unanimité

Résolution n°12

Proposée par : Josyane Turgeon

Appuyée par : Karine Denis

Que soit élue Roxanne Gaudreault au conseil d'administration de l'AELIÉS.

Roxanne Gaudreault se présente. Elle mentionne qu'elle est vice-présidente aux affaires internes de l'APMAL. Elle s'implique depuis plusieurs années dans le milieu associatif et elle veut continuer, surtout avec les défis qu'amène la situation actuelle.

Pas de demande de vote.

Élue à l'unanimité

Résolution n°13

Proposée par : Nisrine Moubarak

Appuyée par : Nina Tomaszewski

Que soit élue Rosie Kasongo au conseil d'administration de l'AELIÉS.

Rosie Kasongo est une étudiante à la maîtrise de développement international et action humanitaire. Elle s'implique depuis longtemps dans les associations et elle veut continuer à faire valoir ses valeurs en s'impliquant au Conseil d'administration de l'AELIÉS.

Pas de demande de vote.

Élue à l'unanimité

Résolution n°14

Proposée par : Karine Denis

Appuyée par : Nina Tomaszewski

Que soit élu Ousmane Z Traore au conseil d'administration de l'AELIÉS.

Ousmane Z Traore est doctorant finissant en agroéconomie, et il va commencer une maîtrise en épidémiologie. Il s'implique dans plusieurs associations depuis quelques années. Il s'est déjà impliqué dans des événements de l'AELIÉS par le passé, et il veut aider le comité exécutif à atteindre ses objectifs.

Pas de demande de vote.

Élu à l'unanimité

Résolution n°15

Proposée par : Nisrine Moubarak

Appuyée par : Samuel Yergeau

Que soit élu Chance Gloria Dedji au conseil d'administration de l'AELIÉS.

Chance Gloria Dedji mentionne qu'il s'intéresse à la vie associative. Être membre du CA est le prolongement de sa volonté de se mettre au service des membres et une façon de faire valoir ses valeurs.

Pas de demande de vote

Élu à l'unanimité

Résolution n°16

Proposée par : Karine Denis

Appuyée par : Josyane Turgeon

Que soit élu Serigne Babacar Fall au conseil d'administration de l'AELIÉS.

Serigne Babacar Fall explique qu'il a une importante expérience dans le milieu associatif et à l'Université. Son implication au Conseil d'administration de l'AELIÉS en est le prolongement.

Pas de demande de vote

Élu à l'unanimité

Résolution n°17

Proposée par : Aurèle Fanny Deutch Nguelieu

Appuyée par : Audrey Laberge-Carignan

Que soit élu Ibrahim Gbetkom au conseil d'administration de l'AELIÉS.

Ibrahim Gbetkom mentionne qu'il a déjà été sur un Conseil d'administration et que devenir administrateur de l'AELIÉS est une façon de s'impliquer qui l'intéresse.

Pas de demande de vote

Élu à l'unanimité

8.3. Rapport annuel du comité exécutif

Nicolas Pouliot explique que le rapport annuel de cette année est différent de ceux des années précédentes. Les rapports annuels avant étaient séparés entre chaque exécutant et servaient aux orientations de l'année suivante. Cette année, le rapport est unifié et basé sur le Plan d'action 2019-2020. Pour chaque action, il est noté si l'action a été complétée, partiellement complétée ou pas complétée. Chaque membre de l'exécutif a noté ses actions et les a ajoutés au rapport. Il ne pense pas que rendre ce document public soit nécessaire, voire même une chose positive pour l'AELIÉS. L'année a été marquée par des imprévus et des enjeux importants. Il pourra néanmoins servir pour le mandat qui commence.

Josyane Turgeon mentionne qu'elle aimerait que les exécutant-e-s sortant-e-s soient présents lors de la prochaine séance pour l'entérinement du document

Claude Junior Charles demande si la non-publication de ce document est contraire à des règlements.

Nicolas Pouliot explique que dans le Plan d'action 2019-2020, la publication du rapport annuel a été ajoutée à la liste des documents à publier, mais étant donné la teneur très sensible de certains éléments, il serait possiblement préférable de ne pas le rendre public.

Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu suggère que cette discussion soit reportée à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Karine Denis procède à un rappel concernant ce qu'est le plan d'action, qui n'est pas un document réglementaire ou légal. Il s'agit plutôt d'un outil de travail.

Demande de mise en dépôt du point à l'amiable.

À l'amiable, le point remis à la prochaine séance du conseil d'administration.

8.4. Rapport mensuel du comité exécutif

Les rapports mensuels ont été reçus et lus.

Résolution n°17

Proposée par : Josyane Turgeon

Appuyée par : Audrey Laberge-Carignan

Que soient adoptés les rapports mensuels du comité exécutif.

Josyane Turgeon demande quelles sont les dernières mises à jour concernant la réforme du PEQ.

Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu explique que présentement, la réforme annule l'expérience que les étudiant-e-s ont accumulée durant leurs études. Il y a eu des échanges avec l'Université à ce sujet et l'Université a promis de faire une réaction là-dessus. L'Université propose une clause de droit acquis. Pour les étudiant-e-s cependant, la clause de droit acquis n'est pas suffisante et appui le gouvernement dans son manque de reconnaissance de l'expérience étudiante.

Jérémy Bernard demande à Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu de lui donner plus d'information sur les plusieurs rencontres ayant eu lieu au sujet du LPU.

Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu répond que les clauses relatives au retrait du LPU et le gel des frais ont été discutés avec l'Université, la CADEUL et le RTC. Il y a la question de la reconnaissance du statut des étudiant-e-s internationaux-ales qui ne sont plus en territoire canadien. Il y aura un retour prochainement.

Quentin Maridat demande où est le rapport de la vice-présidence aux études, qui n'est pas dans le document.

Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu explique que c'est dû à la transition. Son rapport inclut la transition et le travail de la présidence en collaboration avec la présidence par intérim.

Nisrine Moubarak souhaite revenir sur la question du LPU. Elle affirme que les étudiant-e-s ont payé-e-s pour un service qui n'a pas été utilisé. Elle demande s'il va falloir continuer à payer, peut-être même plus cher, pour continuer à ne pas utiliser pleinement ce service.

Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu mentionne qu'elle est d'avis que dans la situation actuelle, il devrait y avoir des concessions au bénéfice des étudiant-e-s. Elle espère que de meilleurs droits de retraits soient donnés, sinon d'autres options devront être considérées.

Éloi Paradis-Deschênes explique que pour le moment, il n'y a aucune proposition qui permettrait aux étudiant-e-s habitant

la ville de Québec, mais qui ont des cours à distance pourront se retirer du LPU.

Josyane Turgeon demande à Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu le rôle qu'elle envisage donner au Comité des ressources humaines, autour duquel ont tourné plusieurs enjeux au cours de la dernière année. Elle demande également si la présidence prévoit utiliser le comité pour faire des formations.

Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu explique qu'elle a été prise de court et que tout s'est passé très rapidement. Elle a voulu qu'une formation se donne, mais cela n'a pas été possible avec le Comité des ressources humaines. Elle aurait voulu donner un rôle de formation au comité. Selon elle, il aurait été bien de pouvoir mobiliser le Comité des ressources humaines en amont plutôt que seulement dans la résolution de conflit.

Audrey Laberge-Carignan souligne que dans le rapport mensuel de Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu, il y a trois sous-titres sans informations supplémentaires. Elle aimerait savoir ce qu'il en est.

Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu explique qu'il s'agit de dossiers de transition.

Laurent Francis Ngoumou exprime son opinion selon laquelle cette question n'avait pas lieu d'être et qu'il s'y cachait des intentions voilées de la part de Audrey Laberge-Carignan.

Jérémy Bernard demande à Lydia Arsenault sous quelle forme sera le guide des droits étudiants puisqu'elle a rencontré M. Victor Thibodeau.

Lydia Arsenault explique que M. Thibodeau a eu comme mandat de faire un guide de bonnes pratiques et de valeurs pour aider la rencontre de l'automne. Ce guide sera distribué lors de la rentrée. Ce sera inséré comme une annexe d'un rapport émis par la commission des affaires étudiantes.

Jérémy Bernard mentionne que dans une des communications avec le vice-recteur de Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu, celui-ci a mentionné que les frais de scolarité allaient augmenter de 4%. Il se demande si le vice-recteur a expliqué pourquoi.

Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu explique que c'est une augmentation annuelle prévue à l'avance.

Laurent Francis Ngoumou déclare que les hausses ont déjà eu lieu un peu partout. Le loyer des résidences a déjà augmenté. Avec M. Thibodeau, il lui a demandé si la livraison de livres par Poste Canada allait être faite à travers le monde, parce que sinon il faudrait valoriser les auteurs africains.

Josyane Turgeon demande pourquoi l'ancienne carte de crédit de l'attaché aux communications est toujours active.

Nina Tomaszewski explique que c'est en raison d'abonnements actifs dessus.

Josyane Turgeon dirige sa question vers Nina Tomaszewski et Nathaniel Morin. Elle demande de quoi relevait leur rencontre pour une option complémentaire au régime d'assurance de l'ASEQ.

Nina Tomaszewski explique que c'est une option qui s'applique aux étudiant-e-s québécois-es et internationaux-ales. Il y avait un accord de confidentialité qui a été refusé, donc toutes les informations n'ont pas été reçues.

Nathaniel Morin rajoute que pour la carte de crédit, il y a eu un oubli par le passé qui a nécessité un ménage des cartes au moment de l'arrivée de Marie-Ève Duchesne.

Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu mentionne que s'il y a un trop grand retrait de l'ASEQ à l'automne, il se peut qu'il y ait une augmentation de la facture sans services supplémentaires. Il faudra prendre en considération la couverture offerte par l'étudiant.

Josyane Turgeon aimerait savoir ce qu'il en est de l'implication de Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu dans le Collectif ÉTIQ sachant la charge de travail de la présidence.

Aurèle Fanny Deutchà Nguelieu mentionne qu'elle a donné sa démission du collectif, mais qu'elle croit toujours en sa mission.

Pas de demande de vote sur l'adoption des rapports mensuels

Adoptés à l'unanimité

10.2 ASEQ : Renouvellement de l'assurance pour 2020-2021 (devancé)

Présentation de Shayna Fleury et Dominique Caron au sujet de l'assurance des membres avec l'ASEQ. Il y a eu une utilisation anormalement basse des assurances durant la période de COVID-19 par les membres, ce qui signifie que très peu de réclamations ont été faites à l'ASEQ. Elles présentent les estimations en fonction de la situation projetée s'il n'y avait pas eu de crise sanitaire et la comparaison avec l'utilisation réelle du régime. Il n'y aura pas d'augmentation du coût du régime à court terme. Il pourrait y avoir des modifications de bénéfices.

Aurèle Fanny Deutch Nguelieu demande s'il est possible de garantir une absence d'augmentation pour l'année prochaine.

Shayna Fleury lui répond que c'est le cas. Il y a eu une négociation à la baisse avec Desjardins. Si le régime est gardé tel qu'il est, il n'y aura pas d'augmentation des frais.

Josyane Turgeon mentionne que les options sont toujours de baisser les frais, de garder le statu quo ou d'augmenter, en ajustant les services également. Elle demande quelles sont les options de l'AELIÉS à ce niveau.

Shayna Fleury explique qu'il est probable que couper dans les services à ce moment-ci serait mal reçu, et qu'il faut regarder quelles sont les options pour les confirmer assez rapidement à l'Université. C'est difficile de se prononcer immédiatement sur l'année prochaine parce que les coûts sont associés à l'utilisation.

Un administrateur se questionne au sujet de l'inscription au Régime Desjardins; il souhaite comprendre la facturation aux étudiant-e-s pour le régime dentaire et avoir plus de précisions, concernant la précarité financière de plusieurs étudiant-e-s internationaux qui est encore plus alarmante depuis la situation de crise entourant la COVID-19.

Shayna Fleury lui répond dans un premier temps que l'ASEQ est un régime à admissibilité générale, la portion dentaire est dans ainsi facturée à tou-te-s les membres qui y sont admissibles. Ces frais sont facturés en septembre et janvier. Le retrait du régime se fait sans condition, par l'intermédiaire de la page AELIÉS sur le site web de l'ASEQ. Le remboursement des frais d'assurance se fait ensuite à même la facture universitaire de l'étudiant-e.

Elle établit ensuite une distinction entre le régime de l'ASEQ et la couverture obligatoire de l'Université Laval à laquelle les étudiant-e-s doivent obligatoirement souscrire lorsqu'ils et elles proviennent de l'étranger. Sur la facture de frais de scolarité, les étudiant-e-s internationaux se font à la fois facturer la portion dentaire de la couverture ASEQ et un autre frais pour la couverture obligatoire, également assurée par « Desjardins ». Elle termine en ajoutant que les étudiant-e-s internationaux qui complètent les démarches d'accès aux services de santé gouvernementaux dont bénéficient les étudiant-e-s québécois-es auprès de la RAMQ ont accès à la portion « santé » de la couverture ASEQ.

Concernant la précarité financière des membres, Shayna Fleury précise que le travail de l'ASEQ (en tant que courtier d'assurances) est de présenter la meilleure offre d'assurances possible à ses clients (L'AELIÉS). L'ASEQ administre le régime d'assurance, mais n'agit pas à titre d'assureur (c'est le rôle de Desjardins).

Dominique Caron complète les propos de sa collègue; le régime de l'ASEQ est habituellement surutilisé par ses bénéficiaires, ce qui n'est pas alléchant pour l'assureur (Desjardins). La population admissible au régime est toujours en mouvement, les primes du régime sont peu élevées et sa situation à court et moyen terme n'est pas des plus stable; les chiffres présentés par l'ASEQ tiennent compte de ces critères de risque. Le prix offert pour le renouvellement est le meilleur que l'ASEQ puisse offrir à l'AELIÉS. Elle ajoute que si l'association allait en appel d'offre pour changer de courtier ou d'assureur, le coût de la prime payée par les étudiant-e-s pourrait diminuer pour la première année de régime, mais monterait ensuite, car le prix offert ne tiendrait pas compte des facteurs de risque.

Ousmane Z Traore demande s'il est possible d'inverser la logique d'adhésion pour que les étudiant-e-s soient inscrit-e-s au régime sur demande plutôt qu'automatiquement ?

Shayna Fleury répond que l'adhésion automatique est un principe spécifique des assurances collectives : cette pratique permet d'éviter des discriminations ou des prix différents assumés par les assurés en raison de leur condition ou du groupe d'appartenance auxquels ils appartiennent.

Ousmane Z Traore invite l'ASEQ à communiquer plus efficacement aux étudiant-e-s la disponibilité du service offert, incluant les périodes de désinscription de chaque session.

Shayna Fleury assure aux administratrices et administrateurs que le plan de communication sera retravaillé et qu'aucune communication ne sera transmise aux membres sans que l'AELIÉS n'ait donné son accord. Elle ajoute que des kiosques d'information ont généralement lieu à la rentrée : dans les circonstances, des vidéos informatifs pourront être fait cette année et des documents papiers sont toujours disponibles pour les membres. Elle fait de plus mention de la facture de frais de scolarité : si les gens la consultent, ils peuvent y voir les ligne de frais identifiés comme « Assurances AELIÉS ». Des courriels d'information sont également transmis à l'AELIÉS en vue d'un repartage aux membres.

Nina Tomaszewski demande s'il y a des exemples de communications virtuelles qui ont été faites avec d'autres associations.

Shayna Fleury répond que les communications virtuelles sont en court de développement (messages, visuels, vidéos, ect.), en plus d'indications pour savoir où trouver l'information clé sur le site web de l'ASEQ. Le plan de communication sera partagé une fois qu'il sera complété. Les idées de l'attachée aux communications de l'AELIÉS sont les bienvenues si elle souhaite en faire parvenir à l'ASEQ.

Chance Gloria Dedji mentionne aux représentantes de l'ASEQ que lorsque des réparations sont nécessaires, certaines dents ne sont pas couvertes par les assurances dentaires de l'ASEQ.

Shayna Fleury propose de discuter de ce cas très spécifique avec Chance; cette pratique d'exclusion n'est peut-être pas généralisée.

Aurèle Fanny Deutch Ngueulieu sensibilise l'assemblée sur le droit de retrait. Elle rappelle que les étudiant-e-s internationaux ont accès à la portion dentaire des assurances ASEQ et qu'avec la mobilité internationale réduite, certains membres n'auront peut-être pas le temps de se désinscrire à temps du régime. L'ASEQ compte-t'elle mettre en place un mécanisme facilitant le retrait au régime?

Shayna Fleury répond qu'elle nous reviendra avec un plan plus spécifique pour les étudiant-e-s internationaux; l'impact pour c groupe d'étudiant-e-s sera évalué. Elle précise qu'un consensus avec les autres associations étudiantes que représente l'ASEQ est nécessaire avant d'entreprendre quoi que ce soit, de même qu'avec l'assureur. Elle assure cependant aux administratrices et administrateurs que les étudiant-e-s internationaux ne seront pas facturés pour un service qui ne peut être utilisé.

Concernant la publicité faite auprès des membres internationaux, Laurent Francis Ngoumou partage que les communications en ligne ne sont pas toujours efficaces avec eux. Au sujet du contenu de la couverture d'assurance, il se dit non convaincu du régime d'assurance proposé par l'ASEQ. Il souhaite prendre le temps d'analyser le document partagé et le faire évaluer par une personne externe.

Shayna Fleury met l'association en garde au sujet d'un tel partage d'information. Comme les communications en présentiel seront plus difficiles en contexte de campus à distance, elle suggère d'ajouter les communications papier aux envois de l'Université Laval vers les membres internationaux. Elle rappelle finalement que l'AELIÉS doit confirmer le coût du régime offert en 2020-2021 à l'UL avant le 30 juin.

Nina Tomaszewski mentionne que Desjardins remboursera 70% des primes dentaires payée pour la couverture de mai à juin 2020 : un montant de 35 \$ par personne inscrite à la portion dentaire du régime pour cette période sera envoyé à l'AELIÉS. L'argent retournée peut être appliquée à un fonds d'urgence pour les membres, être mis en réserve par l'AELIÉS pour pallier à une augmentation du coût de régime future (suggéré par l'ASEQ) ou encore servir à ajouter des services au régime (ex. protection juridique pour 4.79 \$ de plus par membre ou le programme de télémédecine).

Shayna Fleury mentionne que l'ASEQ reçoit des questions entourant les remboursements des frais d'assurances

depuis l'annonce de Desjardins : l'AELIÉS devra être prête à répondre aux membres en ce sens. Elle ajoute que la seule association étudiante qui avait un régime séparé dû à celui de l'AELIÉS a choisi de se rallier au même régime que le reste des étudiant-e-s : les deux régimes seront fusionnés ensemble dès septembre.

Aurèle Fanny Deutch Nguelieu demande dans quelle mesure l'ASEQ peut proposer une couverture d'assurance complète (pour tous, incluant les étudiant-e-s internationaux si l'argent du remboursement est gardé par l'AELIÉS.

Shayna Fleury offre la possibilité d'en discuter avec l'AELIÉS dans les prochaines semaines. Elle rappelle que le crédit de Desjardins ne peut être utilisé pour couvrir des membres. La police d'assurance en cours s'applique jusqu'au 31 août 2020. L'ajout de services au régime de l'AELIÉS se discutera à même date, en 2021.

Résolution n°18

Proposée par : Nina Tomaszewski

Appuyée par : Louis-Xavier Lamy

Proposition de huis clos.

Amendement proposé par : Nina Tomaszewski

Appuyé par : Karine Denis

Que Nathaniel Morin soit inclus dans le potentiel huis clos.

Aurèle Fanny Deutch Nguelieu exprime que selon elle, seul le nouvel exécutif devrait faire partie du huis clos et elle fait confiance à Nina Tomaszewski pour avoir toutes les compétences pour présenter le dossier.

Josyane Turgeon explique que selon elle, il est vraiment pertinent que Nathaniel Morin participe au huis clos. Il connaît le dossier des assurances dans toute sa complexité. Il ne faut pas sous-estimer qu'il faut le plus d'informations possibles pour prendre la décision, et donc ce serait une décision éclairée de l'inclure.

Jérémy Bernard souhaite soulever le fait que Nathaniel Morin était là pour le renouvellement l'année dernière, donc son expérience pourrait aider les administrateurs-trices à prendre une décision.

Laurent Francis Ngoumou mentionne qu'il y a deux semaines, lors d'une séance du Conseil d'administration, il n'a pas été inclus dans un huis clos parce qu'il était nouveau. Il estime que Nina Tomaszewski a les compétences nécessaires et il croit que seul l'exécutif actif doit être dans le huis clos, sinon il juge que ce serait une injustice.

Lydia Arsenault demande directement à Nina Tomaszewski si elle se sent à l'aise de présenter le dossier de l'ASEQ seule en huis clos comme c'est un dossier complexe et qu'elle vient tout juste de rentrer en poste.

Nina Tomaszewski répond que le dossier ASEQ est le plus compliqué de son mandat et elle n'est en poste que depuis deux jours. Elle aimerait beaucoup pouvoir compter sur l'expertise de Nathaniel Morin sur le sujet. Même s'il devait ne pas parler, parce qu'elle va guider la discussion, elle serait plus à l'aise qu'il soit présent. Elle demande que Nathaniel soit inclus dans le huis clos.

Roxanne Gaudreault souhaite appuyer Nina Tomaszewski, parce que Nathaniel Morin possède de l'expertise sur le dossier donc selon elle, il serait tout à fait cohérent qu'il assiste à la rencontre d'aujourd'hui.

Ousmane Z Traore exprime un malaise, car il n'est pas certain si des règles sont enfreintes avec cette inclusion de Nathaniel Morin dans le huis clos.

Louis-Xavier Lamy explique qu'il n'y a aucun manquement à des règlements, car les règlements généraux ne mentionnent pas l'impossibilité d'inclure quelqu'un dans un huis clos et c'est une pratique courante réglementaire et acceptée. Il rappelle qu'il est essentiel qu'une décision relative à l'ASEQ soit prise le soir même.

La question préalable est demandée.

Oui : 13

Non : 4

La question préalable est adoptée

Vote sur l'amendement

Que Nathaniel Morin soit inclus dans le potentiel huis clos

Oui : 14

Non : 1

Abstention : 2

L'amendement est adopté à majorité

Sur la proposition de tenir un huis clos en incluant Nathaniel

Aurèle Fanny Deutch Nguelieu qu'en entendant les besoins de Nina Tomaszewski et des administrateurs-trices, elle comprend. Cependant, elle juge qu'elle doit s'abstenir sur cette question.

Laurent Francis Ngoumou juge que c'est un privilège qui est accordé à Nathaniel Morin, et qu'il serait injuste de le donner à lui et pas à tous les observateurs. Sinon, aucun observateur ne devrait être inclus dans le huis clos selon lui.

Josyane Turgeon explique que Nathaniel Morin n'est pas inclus dans le huis clos par privilège, mais parce qu'il a les informations nécessaires aux discussions sur ce point. Tous les observateurs ne doivent pas être inclus.

La question préalable est demandée

Oui : 12

Non : 2

La question préalable est adoptée

Vote sur la proposition

Résolution n°19

Proposée par : Nina Tomaszewski

Appuyée par : Louis-Xavier Lamy

Que soit tenu un huis clos en incluant Nathaniel Morin.

Vote

Oui : 14

Non : 2

Abstention : 2

La proposition est adoptée à majorité

Huis clos

Résolution n°20

Proposition de tenir une plénière de 10 minutes.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Résolution n°21

Que l'AELIES conserve le même montant que l'année 2019-2020 pour le renouvellement des couvertures d'Assurance de l'ASEQ.

La proposition est adoptée à majorité

Perte du quorum à 21h15

Fin de la séance du conseil d'administration du 17 juin 2020 à 21h15



Louis-Xavier Lamy
Secrétaire général



Nina Tomaszewski
Présidente par intérim